

## ANNEXE CANDIDATS AU BREVET D'INSTRUCTEUR CROISIÈRE ÉLÉMENTAIRE

### Processus d'accréditation des instructeurs croisière de brevet Élémentaire

L'instructeur élémentaire accrédité et en règle avec la FVQ et ACY peut décerner les brevets de voile croisière; Initiation à la navigation, équipier croisière élémentaire et croisière élémentaire. Il est apte à se faire embaucher par des écoles croisières homologuées par la FVQ et ACY.

### **Spécifications sur les évaluations**

#### ÉCRITURE des EXAMENS THÉORIQUES

Réussir à 90 % l'examen du brevet élémentaire \*

Réussir à 70 % l'examen du brevet intermédiaire \*

Réussir à 70% l'examen du brevet de navigation côtière \*  
(apporter votre carte 1233 et instruments)

Réussir à 90 % l'examen sur les règles de route (règles 1 à 37, 40 et 45 des règlements sur les abordages) et sur le système canadien de bouées et balises

Réussir à 90 % les sept examens thématiques \*\*

Tous les examens se déroulent sans l'aide de documents, sauf pour les sept examens thématiques qui seront rédigés lors de l'épreuve embarquée et lors desquels le candidat a droit aux documents de son choix.

#### **PRÉSÉLECTION :**

Pour accéder à la suite du processus, le candidat au Brevet d'instructeur élémentaire doit dès la première écriture obtenir une note minimale de :

- **70% pour l'examen élémentaire et les Règles de Route;**
- **60% pour l'examen intermédiaire et navigation côtière.**

Si la note minimale est obtenue lors de la première écriture, le candidat a le droit de se représenter à la reprise d'examens. Si le candidat échoue la présélection, il doit attendre un (1) an avant de pouvoir se réinscrire.

**\*ATTENTION :** Le candidat peut se voir accorder une exemption si, depuis moins d'un an, il a déjà rédigé cet examen auprès d'une école croisière homologuée, dans le cadre de l'obtention d'un brevet de l'ACY. La copie de cet examen doit être au dossier du candidat avant la présélection et fera l'objet d'une révision par le comité de correction afin de confirmer la note obtenue.

#### **\*\* EXAMENS THÉMATIQUES**

- Toilette marine : fonctionnement, entretien, consigne et utilisation.
- Moteurs intérieurs diesel et à essence : entretien, réparation sommaire, diagnostic, dépannage, fonctionnement et utilisation.
- Moteurs hors bord : mêmes paramètres que les moteurs intérieurs.
- Connaissance locale : questions sur les documents à consulter lors d'une première sur un plan d'eau.
- Règlements et politiques FVQ et ACY.
- Repêchage d'une personne à la mer : méthode FVQ/ACY.
- Sécurité et équipements de sécurité : entretien, vérification et utilisation.

## ATELIER PÉDAGOGIQUE

Lors de cet atelier, le candidat recevra une formation sur la pédagogie et les méthodes d'enseignement. De plus, le candidat aura à présenter au groupe un exposé sur un sujet assigné. Des discussions constructives suivront chaque présentation.

## ÉTAPE 3 : ÉPREUVE EMBARQUÉE

L'épreuve embarquée consiste à manoeuvrer seul un voilier d'une trentaine de pieds. Le voilier est préalablement à l'ancre, voiles affalées, et le candidat doit le ramener à l'ancre en ayant exécuté des ajustements de voile aux différentes allures, virements de bord vent debout, empannages et prise de ris et une récupération d'une personne à la mer, méthode FVQ / ACY. Accostage et appareillage d'un ponton. Une évaluation des habiletés pédagogiques sera faite en simulant l'enseignement des manoeuvres.

Endroit à déterminer.

**Les candidats sont responsables de se rendre disponible aux dates indiquées dans les documents envoyés. L'absence à une ou l'autre des étapes pourra entraîner l'échec du candidat.**